



Union Nationale des Syndicats Autonomes



COMPTE-RENDU de la CAPC n°6 du 9 octobre 2013

47!

C'est le nombre incroyablement bas de mouvements prononcés lors de cette CAP Centrale. Pour être honnête, il faudrait parler de 69 mouvements, mais nous nous permettons, sans vergogne, de déduire les mutations liées à des restructurations et des transferts qui sont devenues hélas chose courante, mais aussi les inaptitudes physiques qui contraignent les agents à changer de branche. IL est clair que la DG anticipe déjà les conséquences du PSD (s'il est appliqué) dans de nombreuses résidences qu'elle souhaite voir disparaître!

Après avoir fait approuver le PV de la CAPC du 18 Avril 2013, le président de la CAPC a informé les représentants du personnel de:

- deux mouvements réalisés depuis la dernière CAPC, dont un chez les spécialistes,
- des mouvements internes aux DOM,
- des mutations non réalisées suite à promotions,
- ainsi que d'une modification de points pour un agent (point de charge de famille à rajouter).

La CAPC a ensuite procédé à l'examen de 2 refus de mutation pour lesquels l'application des mesures administratives (interdiction de s'inscrire au TAM pendant 2 ans, perte des points d'ancienneté de résidence et des points de résidences bonifiées) n'a pas été prononcée car les motifs avancés étaient totalement justifiés.

Après avoir examiné les demandes de radiations du TAM 2012 (61), la CAPC a examiné 34 demandes d'inscription hors période (13 au titre du RC, 4 pour inaptitude, 4 au titre des réorganisations, 9 pour d'autres motifs ainsi que 4 au tableau des spécialistes). 4 demandes au total ont été refusées.

La CAPC a étudié 1 demande d'application de l'article 60 (mutations prioritaires pour les agents reconnus travailleurs handicapés notamment!). Cette demande a reçu un avis favorable.

Concernant les emplois offerts par enquêtes pour les résidences de Marseille et Metz TSI ce sont les agents de catégorie B qui seront retenus le 15 octobre prochain, enfin l'emploi de la BHR de Paris n'a pas été pourvu faute de candidat.

Le pompon ! Une fois de plus, cette instance a été réduite à une simple chambre d'enregistrement de la part de la DNRED. En effet, il aura fallu deux suspensions de séance et la présence du Sous-Directeur à A, demandée par les O.S. pour éviter, une fois encore, l'inacceptable: à savoir l'éviction d'un agent pourtant déjà à la DOD, classé premier pour un poste à profil au sein de cette Direction au profit du 4e !!! C'est une habitude de ne pas respecter le tableau chez eux! Mais virer un des leurs: c'est nouveau !!!

Vos représentants UNSA Douanes :
Philippe HUGUENIN – Didier ZINI - Hervé POLLET
Malko HIBON - Romain DESPOUY

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr

